

# COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

– Séance du 15 avril 2024 –

Envoyé en préfecture le 29/04/2024  
Reçu en préfecture le 29/04/2024  
Publié le 29/04/2024  
ID : 081-248100497-20240415-2024DEL31-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

<b>Date de convocation :</b> 2 avril 2024	<b>Présents :</b> <b>Délégués titulaires :</b> Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., BAYSSE N., FABRE D., BARRAU F., DELPERIE L., GOMEZ G., CHAZOTTES F., ROBERT C. (à partir de la délibération n° 2024/19), DEYMIE C. (à partir de la délibération n° 2024/22), FRAYSSINET E., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., MIOT B., ALMAYRAC J-J., ASSIÉ G., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J.P., PASTUREL N., TARROUX H., IMBERT J., ANDREOLLO B., TREMOLIERES A., BENEDET J.P. et CRAYSAC C..
<b>Date d'affichage :</b> 2 avril 2024	<b>Délégués suppléants :</b> - <b>Absents ayant donné pouvoir :</b> Mmes THOMAS G. (pouvoir à Mme CHAZOTTES F.), LAVAL-BARBANCE G. (pouvoir à M. ANDREOLLO B.), GUIBELIN A. (pouvoir à Mme GOMEZ G.), VERGNES N. (pouvoir à M. TARROUX H.), DEYMIE C. (pouvoir à Mme FRAYSSINET E. jusqu'à la délibération n° 2024/21), SOLIER H. (pouvoir à M. BENEDET J.P.) et M. NEGRE D. (pouvoir à M. GAVALDA G.).
<b>Nombre de délégués en exercice :</b> 34	<b>Absente :</b> Mme CAMPAGNARO M.C.. <b>Secrétaire de séance :</b> M. ALBAR Eric.

### DEL 2024/31 : Location de la maison située à Fraissines, sur la parcelle n° 847 de la section B, et de sa dépendance.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes est propriétaire de 2 logements locatifs sur la Commune de Fraissines :

- une maison de type 5 avec une dépendance (remise) situées respectivement sur les parcelles n° 847 et n° 1023 de la section B ;
- une maison de type 4 située sur la parcelle n° 1001 de la section B.

Monsieur le Président indique que le logement constitué de la maison et de la dépendance est vacant depuis le 1<sup>er</sup> mars 2024. Il précise que le montant du dernier loyer mensuel versé pour ce logement était de 390 €. Il propose :

- de remettre en location ledit logement,
- de fixer le montant du loyer mensuel à 390 €,
- de solliciter le versement d'un dépôt de garantie égal à un mois de loyer,
- de réviser le loyer à la date anniversaire du bail, en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les propositions de Monsieur le Président. Il l'autorise en conséquence à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents à intervenir pour cette location.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Guy GAVALDA.



Le Secrétaire de séance,

Eric ALBAR.